

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 DU 176** Subvention (36 000 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat.

**M<sup>me</sup> Célia BLAUEL et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015, par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris propose d'approuver le texte d'une convention ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Agence Parisienne du Climat » ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Célia BLAUEL, au nom de la 3<sup>ème</sup> commission et par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil municipal, approuve le texte de la convention, joint au présent délibéré, avec l'association « Agence Parisienne du Climat » et autorise la Maire de Paris à la signer.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 36 000 € est attribuée à l'association « Agence Parisienne du Climat », Pavillon du Lac, Parc de Bercy (75012), sous réserve de l'obtention du financement correspondant.

Article 3 : La dépense sera imputée fonction 824, chapitre 65, compte 6574, ligne n° VF 60001, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**